



ASSISTANT VÉTÉRINAIRE

Assister le vétérinaire dans:

- Ses fonctions d'accueil des clients;
- Pendant la consultation;
- Pour la gestion du cabinet en général (rendez-vous, gestion des stocks de médicaments et autres, ...)

Cours

- Biologie, physiologie et anatomie des animaux de compagnies
- Nutrition
- Eléments de bureautique
- Techniques d'accueil et organisation de bureau
- Législation et déontologie
- Activités liées à la pratique vétérinaire
- Stages et épreuve intégrée

Conditions d'admission

Le certificat de l'enseignement Secondaire Inférieur (CESI) OU sur base d'un test d'admission

Durée de la formation

En journée, 2 ans et demi

Titre obtenu

Certificat de qualification d'Assistant Vétérinaire spécifique à l'Enseignement Secondaire Supérieur de Promotion Sociale homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ECEPS Marchienne-au-Pont

Enseignement de Promotion Sociale



◆ Informations générales

L'enseignement de Promotion Sociale s'adresse à:

- toute personne n'étant plus soumise à l'obligation scolaire à temps plein et sans limite d'âge désirant se perfectionner, se spécialiser ou se reconvertir.
- toute personne à partir de 15 ans, uniquement pour les cours du soir et en possession d'une attestation de l'enseignement obligatoire.

◆ Droit d'inscription

Le montant du droit d'inscription varie d'une formation à l'autre.

⚠ Sont exemptés du droit d'inscription:

- ⇒ Les mineurs soumis à l'obligation scolaire.
- ⇒ Les chômeurs complets indemnisés (attention: l'exemption est prise en compte en fonction de la réponse du FOREM).
- ⇒ Les étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration du CPAS.

⚠ Lors de l'inscription vous devez fournir:

- ⇒ Carte d'identité ou titre de séjour valable.
- ⇒ Copies de diplômes, certificats de réussite, ...
- ⇒ Les documents justifiant l'exemption du paiement du droit d'inscription.